



**P.O.S.S**

**PLAN D'ORGANISATION DE LA  
SURVEILLANCE ET DES  
SECOURS.**

**PISCINE Plounéour - Brignogan plages**

# **INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL**

## **1. Plan d'ensemble de l'installation**

**Nature de l'établissement : 1** Piscine plein air

- **Longueur:** 10m
- **Largeur:** 5 m
- **Profondeur:** 1,25 m

## **2. Identification du matériel disponible**

**Matériel de secourisme:**

- une trousse à pharmacie avec du matériel de premier secours.

**Matériel de Réanimation**

- Une bouteille d'O<sub>2</sub> situé sur à proximité du bassin ( à 3m)
- un ballon auto remplisseur AMBU avec valves et masques adaptés (enfants et adultes),

**Matériel sanitaire**

- Kit de filtration et d'analyses

## **3. Identification des moyens de communication**

**Matériel de liaison**

- un téléphone portable
- une liste de numéros d'urgence (*Samu, Pompiers, Gendarmerie*)

## **HORAIRES DURANT LESQUELLES CE POSS DOIT ÊTRE**

### **APPLIQUÉ**

Du lundi au dimanche pendant la période du 5 juillet au 30 août 2021, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 ; attention c'est une plage maximum d'ouverture, les horaires d'activités peuvent varier en fonction des besoins.

### **Les caractéristiques des activités pratiquées par l'AS**

#### *Nature des activités pratiquées :*

- Natation (*Eveil aquatique 3- 5ans, apprentissage 6-12 ans, perfectionnement 12 ans et plus*)
- Activités de santé : Aquagym

### **3. La fréquentation**

La fréquentation lors de chaque cours sera portée sur le cahier de fréquentation « Club d'été » prévu à cet effet par l'éducateur responsable.

## **ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ**

### **1. Educateurs en charge de la surveillance**

#### **Présentation et statut:**

Organisation de la surveillance :

NOM	Prénom	Fonction	Statut	N° diplôme
				BEESAN N°
				CAEPMNS :
SPARFEL	Marie		CDD	BEESAN N°
				CAEPMNS :

Les diplômes de tous les éducateurs en poste sont affichés sur le tableau d'accueil situé à proximité des bassins.

## **Obligations des éducateurs de l'association lors de leurs activités**

Les maîtres nageurs doivent assurer la surveillance, la prévention aux risques encourus et intervenir dans les activités de l'association.

Ils doivent s'assurer que les adhérents respectent les règles d'hygiène et de sécurité et notamment, qu'ils se soient douché et passé par le pédiluve.

Ils doivent également vérifier l'état du matériel de réanimation avant le premier cours, effectuer les soins de 1<sup>er</sup> secours en cas de blessures ou d'accident.

# **ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT**

## **1. Ressources humaines**

En permanence l'éducateur est présent à l'ouverture et à la fermeture du bassin.

### **Principe de surveillance aquatique**

- ↻ En cas d'orage ou d'événement climatique dangereux (laissé à l'appréciation de l'éducateur),

Le bassin doit être évacué et mis en sécurité (rangement d'objet pouvant devenir des projectiles en cas de vent fort).

- ↻ En cas d'accident ou de noyade,

L'éducateur fait évacuer le bassin et envoie un tiers alerter le poste de secours à 100m sur la plage des crapauds.

Il porte les premiers soins en attendant l'arrivée des secours.